

Vrai Bulletin info RH

N°011 mars / juin 2025



Droits d'Alerte des élus et mandatés CGT F3SCT de janvier à juin 2025 pour des Risques Psycho-Sociaux et/ou physiques majeurs :

Pôle Aigues du Ventoux le 16 janvier 2025

Agents assurant les transferts de détenus le 20 mars 2025

IME (PSMS) le 21 mars 2025

UAUP d'Orange (PAV) le 26 mai 2025

MAS Bel Air (PSMS) le 2 juin 2025

MAS Tamaris le 6 juin 2025

Tout le personnel le 1er juillet 2025

Les droits d'alerte sont consultables à la direction générale par tout agent de l'hôpital.

Droit de retrait : Les élus et mandatés CGT F3SCT ont aidé les agents à faire valoir leur droit de retrait du bâtiment du DIM (Département d'Information Médicale) le 16 janvier 2025 et de la blanchisserie le 16 janvier 2025.

Danger sur le service Radiologie :

Quand le budgétaire, l'activité et le manque d'anticipation sur le remplacement de notre manip radio se frottent à la nécessité de soins et de suivis de nos patients, résidents et personnel hospitalier. Aussi, une véritable politique doit être menée pour maintenir ouvert notre service de radiologie ! S'il ferme cela voudra dire une convention avec la radiologie du CH Cavaillon avec + de transports, + de certificats médicaux, + d'agents accompagnateurs sur de plus longues périodes pour moins d'offres de soins. Nous exigeons le maintien de la radiologie qui fait partie intégrante de nos prises en charge. Pas de psychiatrie sans social et sans sanitaire !

Chronos mise à 0 des compteurs négatifs en fin d'année :

Lors du CSE du mois de mai 2024, le syndicat CGT avait enfin obtenu la remise à 0 des compteurs négatifs. Cependant nous constatons que sur 2025, la remise à 0 n'a pas été effective, et que les heures négatives ont été compensées par des HSR, CA... sans que les agents en soient informés !

Notre direction s'est engagée avec le service RH lors du CSE du 30/06/2025 à reprendre les plannings et à rétablir le droit des agents.

De plus, nous constatons toujours des dysfonctionnements du logiciel chronos qui rendent difficilement fiables les plannings des agents.

Prime de service 2024... encore des erreurs :

Le syndicat CGT a encore relevé des erreurs sur le calcul de la prime de service, cela concerne les agents à mi-temps thérapeutiques ayant eu de l'absentéisme. Nous avons fait remonter des situations individuelles auprès du service RH depuis le mois de Mars et auprès de la direction lors du CSE du 30/06. Nous demandons que soit régularisée la situation des agents repérés, qu'une étude soit faite sur l'ensemble des autres agents et que l'entièreté de leur prime leur soit restituée.

La direction s'est engagée en instance à faire le nécessaire. Pensez à vérifier votre prime de service 2024. Le syndicat CGT a créé un simulateur pour le calcul de celle-ci... n'hésitez pas à le télécharger pour l'utiliser.

www.cgtmontfavet.fr/doc/doc2024/calcul_prime_de_service_2024.xlsx

Face aux violences contre les agents, le CHM pourra déposer plainte pour un agent agressé :

Autre info de taille, après avoir mené le combat concernant les dépôts de plainte et la légère avancée de pouvoir noter l'adresse de l'hôpital en lieu et place de celle de l'agent, le parlement vient définitivement d'adopter la proposition de loi visant à renforcer la sécurité des professionnels de santé ! Outre l'extension du délit d'outrage et des peines aggravées en cas de violence ou de vol contre tout personnel d'établissement de santé, le dépôt de plainte se trouve facilité ! Dorénavant, l'employeur pourra déposer plainte pour un agent agressé, avec son accord.

Soins gratuits : à quand le respect de la loi ?

« *Le fonctionnaire hospitalier bénéficie, dans l'établissement où il est en activité, de la gratuité : des soins médicaux qui lui sont dispensés, des produits pharmaceutiques que lui délivre pour son usage personnel la pharmacie de l'établissement sur prescription d'un médecin de ce dernier.* » Le syndicat CGT exige l'application de l'**article L722 de l'ordonnance 2021-1574** sur l'ensemble du GHT afin de nous rétablir dans nos droits et nous permettre un meilleur accès aux soins. Ce qui irait dans une démarche active et objective de QVCT / attractivité / fidélisation. Notre directrice s'engage à mener cette revendication aux instances du GHT pour une réflexion commune afin de nous ouvrir les portes des hôpitaux somatiques pour nos soins. Si la mise en GHT a du positif, qu'ils nous le prouvent !

Prise en charge des détenus et escortes :

En 1 mois, votre syndicat CGT du CHM a déposé, à deux reprises, un dossier complet (avec ses revendications d'hospitalisations uniquement en UHSA et d'escortes obligatoires) au ministère de la santé et présenté en liminaire du CSFPH. Prochaine étape, une question au gouvernement via l'assemblée nationale à la rentrée de septembre. On ne lâchera rien sur le sujet !

Information institutionnelle aux Chefs de Pôle et Cadres Paramédicaux de Pôle :

Lors du CSE du 30 juin 2025, la Directrice a rappelé que toutes modifications de fonctionnement ou d'organisation (**voir le Décret n° 2021-1570 du 3 décembre 2021**) doit passer par les instances (CSE et/ou F3SCT).

Calendrier :

10 Juillet et 18 Septembre 2025 : Rencontre mensuelle (Problématiques individuelles)

10 Juillet 2025 : CSE exceptionnel Rapport Social Unique

11 septembre 2025 : CSIRMT

18 Septembre 2025 : Groupe restreint sur la Formation

22 Septembre 2025 : F3SCT

29 Septembre 2025 : CSE

06 Novembre 2025 : Conseil de Surveillance

13 Octobre 2025 : Formation découvrir la CGT